

Convention sur l'Interdiction des mines anti-personnel

COMITE PERMANENT CHARGE DE LA DESTRUCTION DES STOCKS

ALGERIE

GENEVE LE 12 FEVRIER 2004

Monsieur le Président

Comme chacun d'entre-nous ici le sait, mon pays a déposé auprès de monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies son rapport initial en avril 2003, conformément à l'article 7 de notre Convention.

Le 07 juillet 2003, une instruction ministérielle a été prise pour procéder à la mise en œuvre des engagements de l'Algérie en matière de destruction des stocks de mines antipersonnel détenus par l'Armée algérienne.

Aux termes de cette instruction, il a été ordonné l'élimination par réforme de commandement, donc selon les procédures en usage dans notre armée, de 150.050 mines antipersonnel répertoriées dans une dizaine de types de mines. Un tableau représentant les mines à détruire par type et par quantité est joint en annexe.

Cette élimination doit avoir lieu au printemps 2004, vers le mois de mai, dans un domaine militaire spécialement aménagé à proximité de la localité de Hassi Bahbah à quelques 250 Km au sud de la capitale, Alger. Cette opération sera inaugurée par une première cérémonie de destruction publique d'un stock de 3030 mines en trois séquences de destruction et se poursuivra, à intervalles réguliers, jusqu'à l'achèvement total des stocks dont l'échéance est fixée, pour ce qui concerne l'Algérie, au 1^{er} avril 2006. Toutes les opérations de destruction seront menées par des artificiers algériens, spécialement instruits à cet effet, selon la technique de destruction par détonation avec emploi de la méthode électrique.

A ce jour, les préparatifs de destruction touchent à leur fin avec l'aménagement sur site des fours de destruction et du point d'observation.

Monsieur le Président

L'Algérie ne manquera pas de convier, le moment venu, le Président de l'Assemblée des Etats-Parties ainsi que les coprésidents des quatre Comités Permanents de la Convention, les représentants d'ICBL, du Centre de Déminage Humanitaire, du Service Action contre les Mines des Nations Unies, pour assister et s'enquérir sur place du déroulement de la destruction des mines en stock en Algérie aux côtés d'autres invités : parlementaires, membres du gouvernement, membres de la société civile et attachés de défense accrédités à Alger.

Je vous remercie

Annexe.

Tableau des mines destinées à la des truction
par type et par quantité

- PMD6	42400
- PMD 6M	4800
- PMN	1559
- PMA 1	7202
- GLD 115	3240
- TYPE OZM	277
- POMZ-2 ET POMZ-2M	70000
- PROM 1	4280
- PMR 2 A	15692
- GLD 125	600